

Exportation de médicaments génériques vers des pays en développement

L'amendement à la Loi sur les brevets doit aider le plus grand nombre possible de gens, soulignent des organismes canadiens



Toronto, 26 septembre – Le Réseau juridique canadien VIH/sida accueille favorablement la décision du gouvernement fédéral d'amender la Loi sur les brevets pour permettre l'exportation de médicaments génériques moins coûteux vers des pays en développement et il exhorte tous les partis politiques à appuyer cette mesure à la Chambre des communes. Le Réseau juridique précise que le gouvernement ne doit pas restreindre son amendement d'une façon qui en limiterait les avantages réels pour les patients.

« Nous félicitons le gouvernement d'avoir entendu l'appel à l'action. Il s'agit d'une occasion pour le Canada d'honorer son engagement mondial aux droits humains et de réagir concrètement et sur-le-champ aux défis de la santé dans les pays en développement, résume Richard Elliott, directeur des politiques et de la recherche au Réseau juridique. Nous exhortons tous les partis politiques à assurer l'adoption rapide de cet amendement. Des milliers de personnes meurent à chaque jour. »

Le Réseau juridique incite le gouvernement à opter pour une législation qui aura des avantages concrets pour le plus grand nombre possible d'individus, et à résister à toute proposition qui en diluerait le contenu. Il exprime trois préoccupations :

- « Nous nous inquiétons de toute proposition qui ferait en sorte que cet amendement limite l'exportation de médicaments génériques aux pays confrontés à une "urgence" de santé publique, souligne Elliott. Il serait injustifiable de limiter ainsi la réaction du Canada. Combien de personnes devraient être malades ou mourir, pour que ce soit une "urgence"? Attendre l'explosion d'une crise pour rendre des médicaments disponibles serait malavisé, sur le plan médical et des politiques publiques. » Il souligne aussi qu'en dépit d'interprétations inexactes souvent rapportées dans les médias, les règlements et traités de l'Organisation mondiale du commerce ne stipulent pas que les pays sont autorisés à limiter les droits de brevets uniquement en cas d'urgence.
- Elliott met aussi en garde contre toute tentative de limiter l'amendement à la provision de médicaments génériques contre des maladies particulières : « Serait-il juste de dire que les gens de pays en développement qui ont le VIH ou la tuberculose méritent des médicaments moins coûteux, et que ceux qui ont le cancer, le diabète ou l'asthme peuvent mourir? »
- Enfin, le Réseau juridique demande au gouvernement de ne pas limiter, par ses lois, les pays vers lesquels des médicaments génériques pourraient être exportés. Elliott explique : « Il revient à chaque pays souverain de décider de sa réaction aux besoins de santé de sa population. Si un médicament n'est pas breveté, ou qu'une licence obligatoire a été émise dans un pays donné pour permettre l'importation de médicaments génériques conformément à ses lois domestiques, il n'y a aucune raison que les lois canadiennes fassent obstacle à l'exportation de médicaments génériques vers ce pays. »

Avant l'annonce du gouvernement, le Réseau juridique et d'autres organismes avaient adressé cette semaine une lettre au ministre de l'Industrie, proposant un amendement à la loi et demandant une rencontre pour en discuter de plus près. « Nous attendons avec impatience la réponse du ministre à notre requête, affirme Elliott. Il est important que le gouvernement et l'industrie ne soient pas les seuls impliqués. Les organismes de la société civile qui ont une expertise dans ce domaine et qui travaillent sur le terrain doivent faire partie de ces discussions. »

- 30 -

Pour information et entrevue, communiquer avec Jean Dussault au (514) 708-0128.

Information complémentaire

Lettre conjointe à l'honorable Allan Rock, ministre de l'Industrie, datée du 23 septembre 2003 et préparée par le Réseau juridique canadien VIH/sida, Médecins Sans Frontières Canada, Oxfam Canada et la Coalition interagence sida et développement :

http://www.aidslaw.ca/Maincontent/issues/cts/Generic_exports_letter_23Sept2003.pdf

« Les brevets, le droit commercial international et l'accès aux médicaments essentiels », une publication conjointe du Réseau juridique canadien VIH/sida et de Médecins Sans Frontières Canada :

<http://www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/sointraitements/Les-brevets-le-droit-commercial-et-lacces.pdf>

Documentation et ressources supplémentaires sur l'accès mondial aux traitements :

<http://www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/sointraitements.htm#B2>

Le Réseau juridique canadien VIH/sida est un organisme national impliqué dans l'éducation, l'analyse juridique et éthique ainsi que le développement des politiques. Il compte plus de 250 membres organisationnels et individuels, au pays. Le Réseau juridique est un ONG doté du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies. Son travail a été salué sur la scène nationale et internationale; ses activités sont citées dans la collection « Meilleures pratiques » du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Pour information sur ses activités et téléchargement de ses publications : www.aidslaw.ca.